

Mairie
DE
REPLONGES



N° Délibération
D482025

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
17/10/2025

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 10 juillet 2025, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine, M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN
Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – Mme JOLY Christelle – M. BATAILLARD
Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M.
VERNOUX Bertrand, NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,
Mme BOZONNET Nathalie a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David,

Absent excusé : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : AIDE A L'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- La Chasse, au vu des factures acquittées :
Mobilier de 369.98 € TTC
Miradors de 440.00 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 809.98 € soit 404.99 €
- Le Sou des Ecoles, au vu des factures acquittées :
Matériel sportif de 1 385.94 € TTC
L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 1 385.94 € soit 692.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 404.99 € à verser à la Chasse,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 692.97 € à verser au Sou des Ecoles,
- PRECISE que ces dépenses seront imputées au compte 65748, inves, 311.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 21 juillet 2025



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture
0017210103206-20250717-D482025-DE
Date de réception préfecture : 22/07/2025